

UN LIBRARY

NOV 29 1979



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
LIMITEE

A/C.2/34/L.83  
28 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 63 de l'ordre du jour

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

Argentine, Autriche, Chili, Côte d'Ivoire, Ghana, Inde, Indonésie  
Islande, Japon, Jordanie, Malaisie, Népal, Philippines, Soudan,  
Sri Lanka, Thaïlande et Venezuela : projet de résolution

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2951 (XXVII) du 11 décembre 1972, 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, 3313 (XXIX) du 14 décembre 1974, 3439 (XXX) du 9 décembre 1975, 31/117 et 31/118 du 16 décembre 1976, 32/54 du 8 décembre 1977 et 33/108 du 18 décembre 1978,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université 1/ et la note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par laquelle celui-ci et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont transmis le rapport sur les appels de fonds pour l'Université des Nations Unies 2/,

Prenant acte de la décision 5.2.4. adoptée le 11 octobre 1979 par le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa cent huitième session et dans laquelle le Conseil prenait notamment note avec satisfaction de l'accroissement des activités de l'Université des Nations Unies en général et du développement des projets interprogrammes en particulier, réaffirmait la nécessité de renforcer davantage la coopération avec les organismes du système des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, afin d'éviter tout chevauchement et d'assurer une complémentarité entre les activités respectives de ces organismes, encourageait l'Université à renforcer sa spécificité en mettant au point des méthodes particulières pour appliquer son programme, affirmait sa conviction que les activités croissantes de l'Université existaient et méritaient un appui financier plus important que celui qu'elle avait reçu jusqu'ici et

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No 31 (A/34/31).

2/ A/34/654.  
79-33013

/...

renouvelait l'appel qu'il avait lancé aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement aux Fonds de dotation de l'Université ou qu'ils apportent des contributions spéciales aux activités de recherche et de formation, ou qu'ils prennent ces deux mesures à la fois,

1. Note avec satisfaction que les activités de recherche et de formation spécialisée de l'Université des Nations Unies ont sensiblement progressé et ont acquis une spécificité de plus en plus nette dans les trois domaines prioritaires de l'Université (faim dans le monde, développement humain et social et utilisation et gestion des ressources naturelles) ainsi que dans l'élaboration de projets interprogrammes;

2. Se félicite de la participation active de l'Université des Nations Unies à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et encourage l'Université à continuer d'intensifier ses efforts pour s'intéresser aux activités essentielles qui se déroulent au sein du système des Nations Unies, ce qui lui permettra de développer ses relations de coopération et de coordination avec les institutions et organismes compétents du système;

3. Reconnaît que les principales activités de l'Université des Nations Unies ont trait essentiellement aux problèmes et aux institutions des pays en développement et appuie les tentatives faites par l'Université pour étendre le champ d'application géographique de ses activités;

4. Note que si des progrès encourageants ont été réalisés durant l'année écoulée en ce qui concerne les appels de fonds, les résultats ne sont pas encore suffisants pour apporter aux programmes de l'Université des Nations Unies un appui adéquat;

5. Note en outre avec satisfaction que le rapport transmis par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 2/ sur les moyens de susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des programmes et des activités de l'Université, de façon à créer une situation financière plus stable, contient des suggestions intéressantes en vue de surmonter les difficultés auxquelles se heurte l'Université dans ce domaine, suggestions qui méritent une étude attentive;

6. Décide d'inviter le Conseil de l'Université des Nations Unies à examiner les suggestions et recommandations intéressantes que contient ce rapport et à faire part de ses conclusions et opinions éventuelles à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, pour plus ample examen;

7. Prie instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que le Recteur de l'Université des Nations Unies, d'intensifier leurs efforts pour obtenir un appui financier de toutes les sources possibles;

8. Adresse un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils prennent connaissance des travaux réalisés par l'Université des Nations Unies dans les domaines importants de ses trois programmes et pour qu'ils versent des contributions importantes au Fonds de dotation de l'Université ou à des programmes déterminés de l'Université afin d'assurer que ses travaux continuent à progresser régulièrement.